



UNE ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BOUSSU

10 - 14 DÉCEMBRE

VILLAGE de Noël PLACE DE BOUSSU

**MAISON DU PÈRE NOËL / CHALET
PISTE DE CURLING / LUGES / PATINOIRE
PETIT TRAIN / MANÈGE / ANIMATIONS / ...**

NOSTALGIE

VLAN

**CENTRE
CULTUREL
BOUSSU**



**Plan de
cohésion sociale
BOUSSU**

Le Mot de la BOURGMESTRE

Cette année a été pour moi particulièrement enrichissante grâce à votre bienveillance et votre participation à la vie de notre commune. Chaque geste compte et contribue à rendre notre ville plus accueillante, plus dynamique et plus belle.

Nous avons travaillé sur de nombreux projets destinés à améliorer notre cadre de vie et à renforcer la sécurité et le bien-être de tous. Plusieurs autres initiatives sont en préparation. Nous les concrétisons progressivement. Je tiens également à souligner que le Collège communal est uni, soudé et entièrement dévoué à l'intérêt des citoyennes et citoyens.

NON, PAS DE NOUVELLES TAXES DESTINÉES AUX MÉNAGES ET AUX COMMERCES DE PROXIMITÉ

Au niveau économique, la protection des **ménages et des commerces de proximité reste notre objectif**, tout en assurant un budget responsable, grâce à un effort plus juste demandé à ceux qui génèrent des revenus importants ou qui ont un impact sur notre cadre de vie.

Nous confirmons notre engagement : il n'y a **aucune augmentation de la fiscalité directe** pour les citoyens de Boussu.

- L'Impôt sur les Personnes Physiques (**IPP**) est maintenu à **8,5 %** ;
- les Centimes Additionnels au Précompte Immobilier à **2 600 centimes**.

L'orientation fondamentale de notre budget est la **réduction des charges** pour soutenir l'activité locale et la **protection du pouvoir d'achat** de nos citoyens face au contexte économique actuel. Les faits parlent d'eux-mêmes.

- La taxe sur les produits alimentaires à emporter et la taxe sur les terrasses ont été **purement et simplement supprimées**.
- **Une suppression automatique de 100 €** sur la taxe forces motrices pour nos commerces de proximité.
- Les **4 premiers m² d'enseignes des commerces sont supprimés**, tout comme les 2 premiers mètres courants des cordons lumineux.
- Afin d'attirer de nouveaux commerces, la prime à l'installation allant jusqu'à **5 000 €** est maintenue (**6 en ont déjà bénéficié**).

En réalité, nous avons choisi de réorienter l'effort fiscal vers des secteurs spécifiques et non pas vers les ménages, à savoir :

- Les commerces de nuit.
- Les débits de tabac.
- Les clubs privés.
- Les agences de paris.
- Les immeubles inoccupés.
- Les sites économiques désaffectés.
- Les grandes implantations commerciales et leurs places de parking.

Pour clore l'année en beauté, je vous donne rendez-vous au Village de Noël sur la place de Boussu, du 10 au 14 décembre. Cette année, la nouvelle formule du marché de Noël est particulièrement axée sur le divertissement des plus jeunes. Vos (petits-)enfants auront la joie de participer aux nombreuses activités qui les attendent. Au programme : patinoire, petit train, curling, manège et bien d'autres surprises !

Je me réjouis d'avance de vous y retrouver pour partager ensemble la magie de Noël et célébrer cette fin d'année dans la convivialité.

Avec toute mon amitié
et ma sincérité
Sandra NARCISI
Bourgmistre de Boussu

Le Collège Communal



BOURGMESTRE

Sandra NARCISI

Administration générale, Police
Officier de l'État civil,
Relations extérieures / Communication,
Cérémonies, Jumelage

✉ sandra.narcisi@boussu.be

☎ 065/71.73.11 • 065/71.73.34



1^{ER} ÉCHEVIN

TANGUY VAN MULLEM

Développement économique / Marchés
Prévention et Sécurité, Événements
Bien-être animal, Participation citoyenne

✉ tanguy.vanmullem@boussu.be

☎ 0493/89.93.89



2^E ÉCHEVIN

JEAN HOMERIN

Finances, Enseignement / Petite enfance
Extrascolaire, Personnel, Assurances
Fabriques d'église

✉ jean.homerin@boussu.be

3^E ÉCHEVIN

MICHEL VACHAUDEZ

Travaux (brigades)/Environnement
Agriculture, Cimetières
Mobilité, Informatique

✉ michel.vachaudez@boussu.be



4^E ÉCHEVIN

ERIC BELLET

Sports, Régie foncière
Politique du Logement, Urbanisme
Groupements patriotiques

✉ eric.bellet@boussu.be

☎ 0493/89.93.80



5^E ÉCHEVINE

SABRINA BARBAROTTA

Marchés Publics / Subsidés
Travaux (op.externes), Jeunesse
Plan de Cohésion sociale / Politique du 3^e âge

✉ sabrina.barbarotta@boussu.be

☎ 0493/89.93.88



PRÉSIDENTE DU CPAS

CÉLINE HONOREZ

CPAS, PMR
Culture - Patrimoine - Bibliothèque
Politique de la Santé

✉ celine.honorez@boussu.be

☎ 0499/90.83.83



Sommaire

03 Le Mot de la Bourgmestre

06 État civil / Population

08 Le Village de Noël

10 Sports

14 Mobilité

16 Prévention

17 Jeunesse
Participation citoyenne

18 Culture

19 CPAS

22 Divers

23 Bureau d'études / Marchés publics

28 Maison de Jeunes Cajmir / Stages

30 Home Guérin
Hygea

Etat civil Population

NAISSANCES

AOÛT 2025

Capone Lino (27/08)
De Maio Emilio (25/08)
Destrumelle Diorella (27/08)
El Baghdadi Hassan (08/08)
Ficheroulle Kayla (08/08)
Gilles Wuilmart Ezékiel (12/08)
Hajji Ayoub (22/08)
Lafont Houis Sianna (03/08)
Laurent Armengaud Gabriel (10/08)
Lavendomme Léa (09/08)
Lipani Enrico (27/08)
Macchiavelli Lino (17/08)
Noël Eléna (20/08)
Oden Zolan (30/08)
Stevens Canonne Thélyo (01/08)

Tillier Paul (16/08)
Veréb Charline (06/08)

SEPTEMBRE 2025

Ahmamad Kenzy (09/09)
Bureau Emile (02/09)
El Messaoudi Kamila (19/09)
Martorana Gioia (01/09)
Nita Alba (25/09)
Pouley Mao (02/09)
Raye Charlotte (02/09)
Severino Vinti Sofia (25/09)
Stievenart Bartolotta Livia (17/09)
Tafzati Dumont Farys (01/09)
Verteneuil Lewen (05/09)
Wattier Ezio (30/09)

OCTOBRE 2025

Becker Evana (28/10)
Dumont Rose (08/10)
Durand Hugo (17/10)
Jilil Jad (17/10)
Lahousse Yzea (06/10)
Maroil Enzo (17/10)
Mboutchouang Loudjo Kayron (20/10)
N'Ciri Ayline (05/10)
Scieur Lina (28/10)
Visconti Giulio (19/10)

AOÛT 2025

Brivittello Romano – Debrakeleer Megane (02/08)
Debroux Gérard – Moriau Jacqueline (01/08)
Demoustier Adrien – Juvent Margaux (16/08)
Descamps Christopher – Pees Samantha (09/08)
Francotte Céline – Finet Françoise (30/08)
Quinez Nicolas – Morrone Sandra (23/08)
Ruiz Pierre – Gornak Hana (01/08)
Surus Brian – Caron Sylvain (16/08)
Vachaud Bertrand – Altovino Hélène (23/08)
Wandolski Guillaume – Labby Aurore (02/08)

SEPTEMBRE 2025

Khalfoun Mohammed – Kenzaoui Amaria (29/09)
Sniady Eric – Horlin Geneviève (19/09)

OCTOBRE 2025

Pollacsek Géza – Palotási Zsanett (31/10)
Rachidi Ahmed – Amhagi Latifa (29/10)



MARIAGES

DECES

AOÛT 2025

Allegro Leonardo (17/08)
Allongue Gérard (30/08)
Brouckaert Yves (28/08)
Chrichi Najia (23/08)
Clonen Jeannine (20/08)
Fileccia Giuseppe (18/08)
Hallez Mariette (12/08)
Harmegnies Elisabeth (20/08)
Jospin Franz (27/08)
Kowalski Jean-Claude (22/08)
Lecomte Albert (07/08)
Lecomte Freddy (11/08)
Libert Chantal (14/08)
Mainil Daniel (12/08)
Maroil Stéphanie (11/08)
Paoloca' Gaetana (15/08)
Parmentier Patricia (21/08)
Petrequin Michèle (27/08)
Rouabhi Ali (28/08)
Vandommele Yvette (04/08)
Verga Ignazia (05/08)

SEPTEMBRE 2025

Basile Giorgia (21/09)
Bourdout Michel (23/09)
Brion Victoria (17/09)
Castelain Cornet Maël (12/09)
Choukrane Malika (10/09)
Collavo Giorgia (04/09)
Deghouys Ghislaine (03/09)
Degrugillier Léonce (26/09)
Deltren Arlette (27/09)
Demirpolat Mahir (11/09)
Duperoux Guy (15/09)
Dushkoff Renzo (25/09)
Havez Alessio (25/09)
Havez Ghislaine (26/09)
Hoquart Sohan (03/09)
Leblanc Eugène (02/09)
Libert André (18/09)
Mathon Paul (24/09)
Mévis Michel (29/09)
Moucheron Francine (04/09)
Paoloca Giuseppe (28/09)
Polloni Aldin (18/09)
Renard René (23/09)

Selvaggio Campion Savio (19/09)
Soumoy Jean-Marc (20/09)
Specogna Patricio (03/09)
Tchio Maêlanh (16/09)
Trabucco Orianna (18/09)
Tricart Jacqueline (09/09)
Vachaud Robert (23/09)

OCTOBRE 2025

André Kathalëa (09/10)
Arena Concetta (17/10)
Borbouse Benoit (15/10)
Bourguignon Alain (25/10)
Brohez Serge (22/10)
Dell'Aiera Salvatore (22/10)
Duby Alain (15/10)
Lambert Vincenza (02/10)
Misson Alain (22/10)
Neri Olivia (03/10)
Plumat Suzanne (30/10)
Saussez Martine (28/10)
Siringo Michele (06/10)

Le Village de Noël

DU MERCREDI 10 AU DIMANCHE 14 DÉCEMBRE,
la Place de Boussu revêt ses habits de lumière
pour accueillir petits et grands dans une ambiance chaleureuse et féerique.

Chalets et Trésors gourmands

Comme chaque année, notre marché de Noël sera le lieu idéal pour dénicher l'inspiration des fêtes. Plus de 30 chalets regorgeront de surprises : articles cadeaux, décorations, créations artisanales, produits de bouche, etc.

Les attractions

Pour que la magie soit accessible à tous, des animations sont proposées gratuitement durant l'événement :

- * Activités de glisse : profitez de la Patinoire synthétique, de la Piste de Luge et de la Piste de Curling pour des moments ludiques en famille ou entre amis.
- * Voyages enchanteurs : embarquez à bord du Train magique de Noël ou laissez les plus jeunes faire un tour sur le Carrousel enfantin.
- * Notre invité d'honneur, le Père Noël, a confirmé sa présence durant tout l'événement !

Des transports féeriques et pratiques

Des balades en poney et en calèche seront proposées, respectivement organisées par les Écuries Eliot Hador et par les Calèches Truchart Lombry, à des prix démocratiques.

Pour votre confort, une navette en petit train sera disponible gratuitement, assurant la liaison entre la Gare de Boussu et le parking face à la Route de Quiévrain, avec un arrêt central Place de Boussu.

Horaires du petit train

Mercredi	15h à 18h
Jeudi	17h à 20h
Vendredi	18h à 21h
Samedi	18h à 21h
Dimanche	17h à 20h

Jour Heures d'ouverture du Village

Mercredi	13h - 20h
Jeudi	16h - 21h
Vendredi	16h - 22h30
Samedi	14h - 22h30
Dimanche	11h - 20h30



AVIS AUX ENFANTS :

LA BOÎTE AUX LETTRES DU PÈRE NOËL VOUS ATTEND !

Du 10 décembre au 21 décembre, déposez votre plus belle lettre dans la boîte aux lettres magique qui sera située sur la Place de Boussu. Le Père Noël et ses lutins se feront une joie de la lire ! N'oubliez pas d'y mentionner votre adresse pour recevoir une réponse.

Moment magique

Le dimanche 21 décembre, de 9h30 à 13h30, le Père Noël sera présent pour une séance photos inoubliable ! Venez immortaliser ce moment féerique en famille.



Le 16 octobre dernier, l'Administration communale a honoré les athlètes de Boussu et de Hornu qui se sont distingué(e)s par leurs performances durant l'année écoulée. Une soirée de reconnaissance pour saluer le talent, la détermination et les valeurs du sport.

Des plus jeunes qui nous étonnent aux seniors qui prouvent que l'âge n'est qu'un chiffre, toutes et tous étaient à l'honneur. Que nos champion(ne)s viennent des terrains de football, des dojos d'arts martiaux, des pistes d'équitation, des salles de

gymnastique, des sentiers de jogging ou même, des échiquiers (car le sport cérébral mérite aussi sa médaille), leur mérite est immense.

Que leur discipline soit individuelle ou collective, le message est clair : le sport est bien plus qu'un loisir, c'est une véritable école de vie. Il enseigne des valeurs fondamentales telles que le respect de l'adversaire, le courage, la passion et le dépassement de soi. Félicitations à nos champion(ne)s d'exception !

Voici le Palmarès de cette année :

Palmarès Sportif - Mérites 2025

Arts Martiaux

- **Sasha Marredda Le Maignent** (Karaté Club de Baudour) : Participations remarquées aux Championnats du Monde (Foligno [Italie], Croatie) et d'Europe (Munich, Berlin).
- **Ayoub Bakka** (Judo Club du Grand-Hornu) : 1er au Championnat du Hainaut et à l'Open du Brabant, 2^e à l'Open de Maubeuge et 5e au Championnat de Belgique.
- **Bilal Bakka** (Judo Club du Grand-Hornu) : 2^e au Championnat du Hainaut et 5e au Championnat de Belgique.
- **Matteo Di Antonio** (Karaté Club de Boussu) : 3^e à l'Open du Hainaut Kunité et sélectionné en équipe nationale, depuis août 2024.
- **Raffaele Di Antonio** (Karaté Club de Boussu) : Salué pour son rôle d'Arbitre International ESKA-WSKA (depuis 2017), ayant officié lors des derniers Championnats du Monde au Portugal.

Gymnastique et Fitness

- **Nora Duda** (Aquila Gym de Quiévrain) : Championne du Hainaut (Div 3) et Vice-championne Francophone (Div 3).
- **Tessa Di Loreto** (CrossFit Vortex de Wasmuel) : 1^{ère} au Throwdown à Marseille (catégorie espoirs), 1^{ère} au Continental Classic à Enghien (catégorie Teens), 1^{ère} au Battle of Legends à Ath (catégorie Duo Rx), et 1^{ère} au Carolo Throwdown (catégorie Duo Teens).
- **Cheryne Vancoppenolle** (Club Boussu Gym) : 2^e au Championnat Provincial Div 2 et qualifiée pour le Championnat de Belgique 2025.
- **Slohane Ptaszynski** (Club Boussu Gym) : 2^e au Championnat Francophone Division 3.
- **Ember Defer** (Club Boussu Gym) : 2^e au Championnat du Hainaut.

Sports Individuels

- **Nicola Capone** (Échecs) : Champion International. Ancien Champion de Belgique dans les catégories jeunes (-10 à -18 ans), il s'est classé 6^e au Championnat d'Europe en Bulgarie et a participé aux Olympiades avec l'équipe nationale belge.
- **Ashley Honorez** (Équitation, Écuries Eliot Hador) : 2^e au challenge National Poney et 7^e au championnat de Belgique Children/Cheval.



Sasha MARREDDA
LE MAIGNENT



Ayoub BAKKA



Bilal BAKKA



Matteo DI ANTONIO



Raffaele DI ANTONIO



Nora DUDA



Tessa DI LORETO



Cheryne, Slohane, Ember



Nicola CAPONE



Ashley HONOREZ

Sports

Course à Pied et Challenges

- **Christine Herbrecht** : 1^{ère} de sa catégorie au Challenge des Belles du Haut-Pays.
- **Thierry Fromont** : 1^{er} de sa catégorie au Challenge des Belles du Haut-Pays.
- **Laurent Depuis** : 2^e de sa catégorie au Challenge Défi 13.
- **Saïd Bolhandia** : 3^e de sa catégorie au Challenge des Belles du Haut-Pays.

Mérites Collectifs

- **Le Judo Club du Grand-Hornu** : Champions Régionaux en Division 1 Senior Homme. Sept de leurs membres sont qualifiés pour le Championnat du Hainaut dans les catégories cadet – espoirs et junior.
- **L'équipe féminine du Royal Léopold Club Hornu** : Championnes en Provinciales 3 (football).

Pétanque

- Toutes nos félicitations à **Noémie Lhoir**, jeune Bousutoise, qui vient de ramener d'Espagne un titre de Vice-championne du Monde Junior !

LES MÉRITES SPORTIFS 2025



Challenge des Belles du Haut-Pays



Royal Leopold Club Hornu



Noémie Lhoir

CHÈQUES SPORT & CULTURE

La Commune de Boussu soutient l'épanouissement des jeunes domiciliés à **Boussu et Hornu** en octroyant une **aide forfaitaire de 50 €** pour toute cotisation payée à un club sportif ou à une association culturelle.

Pour bénéficier de cette aide, votre enfant doit respecter les critères suivants :

Âge : De 6 à 18 ans accomplis.

Domicile : Domicilié(e) dans l'entité de Boussu.

Affiliation : Affilié(e) à un club/association pour la saison 2025-2026.

Limitation : 2 chèques maximum attribués par famille.

→ **Période de dépôt** : L'opération se termine le 1^{er} avril 2026.

→ **Limite** : 200 chèques sont encore disponibles.

Pièces OBLIGATOIRES à fournir :

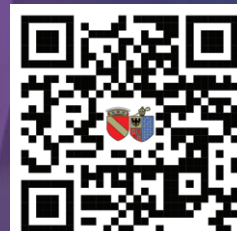
1. Attestation sur l'honneur des parents.
 2. Copie de la carte d'identité de l'enfant.
 3. Relevé d'identité bancaire (RIB) du compte à créditer.
 4. **Preuve du paiement** de la cotisation au club/à l'association.
 5. **Attestation officielle** du club/de l'association confirmant l'affiliation pour 2025-2026.
- Scannez le QR Code pour accéder au formulaire d'inscription sur le site web communal (www.boussu.be).

Comment déposer votre dossier ?

- **Par e-mail** : sports@boussu.be
- **Par courrier** : Service des Sports, rue Grande 71, 7301 Hornu.

Plus d'infos ?

- **E-mail** : sports@boussu.be
- **Téléphone** : 065/71.73.41



S

OCCUPATION TEMPORAIRE DU **DOMAINE PUBLIC**

Si vous planifiez prochainement des travaux nécessitant l'installation d'un conteneur, d'un échafaudage ou de tout autre dispositif similaire sur la voie publique (rue ou trottoir), il est indispensable d'obtenir, au préalable, les autorisations requises.

La procédure à suivre

1. Téléchargez le formulaire :

- Nous vous invitons à scanner le QR Code pour accéder directement au formulaire d'inscription, disponible sur le site web communal www.boussu.be (rubrique : « Démarches et infos pratiques »).



2. Introduisez votre demande dans les délais :

- Le formulaire complété doit être transmis à l'Administration communale au minimum 10 jours ouvrables avant la date prévue de placement de votre dispositif.

3. Modes de Transmission :

- Par mail : mobilite@boussu.be
- Par voie postale : Service Mobilité, Rue François Dorzée 3 à 7300 Boussu.
- En main propre : Service Mobilité, Voie d'Hainin 27 à 7300 Boussu.

Important : Sans formulaire introduit et autorisé dans les délais, votre installation pourrait être considérée comme non-conforme, ce qui pourrait engendrer des désagréments.



Plus d'infos ?

Tél : 065/71.73.73

Mail : mobilite@boussu.be

Prévention

SÉCURITÉ ET PROPRETÉ :

UN AUTOMNE SOUS LE SIGNE DE LA MOBILISATION CITOYENNE ET DES SERVICES COMMUNAUX POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE

DES GESTES SIMPLES POUR ÉVITER LES CAMBRIOLAGES

Le 5 octobre dernier, les agents constatateurs se sont rendus sur le marché de Boussu, afin d'informer et de sensibiliser les citoyens aux bons gestes à adopter pour éviter les cambriolages. L'initiative a rencontré un vif succès. De nombreux visiteurs sont venus s'informer sur les bons réflexes à adopter pour limiter les risques de vol à leur domicile.



ACTIONS DE PRÉVENTION CONTRE LES VOLS DE (ET DANS LES) VÉHICULES

Durant la période de la Toussaint, le service de Prévention et de Sécurité a lancé une nouvelle campagne de prévention ciblée sur la lutte contre les vols dans les voitures aux abords des cimetières.

Ces endroits sont considérés comme particulièrement propices aux vols. Les malfrats profitent de l'inattention ou de l'émotion des visiteurs pour passer à l'action. La présence d'objets, même de faible valeur, peut entraîner de lourdes conséquences, notamment si les clés du domicile se trouvent dans le véhicule volé. Les agents constatateurs étaient présents à l'entrée des trois cimetières de l'entité (Boussu Centre, Boussu-Bois et Hornu) afin de rappeler les bonnes pratiques.

Ne laissez pas d'objets de valeur dans votre véhicule (ordinateur portable, GSM, sac à main, lunettes de soleil, appareil photo, porte-feuille, etc.).

LE MARATHON DE LA PROPRETÉ : LUTTER CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

La semaine du 6 octobre 2025 a été marquée par une vaste opération intitulée « **Le Marathon de la Propreté** ». Le service de Prévention, en étroite collaboration avec le service des Travaux, la Brigade de la Propreté, la Police de Proximité et le Centre Culturel ont mené cette action de sensibilisation au respect de l'environnement et du cadre de vie.

Tous les dépôts ramassés par les équipes ont été rassemblés sur la Place de Boussu, dans des containers entourés de messages forts. Le résultat est éloquent : deux containers ont été remplis de déchets sauvages, offrant une image de l'ampleur des incivilités. Par l'entremise du Centre Culturel, une campagne de sensibilisation a été menée auprès des élèves des écoles, afin de les conscientiser quant à l'impact direct des déchets jetés dans la nature.



Jeunesse et PARTICIPATION CITOYENNE

RÉTROSPECTIVE DES ACTIVITÉS ORGANISÉES



La fin de l'été et le début de l'automne ont été célébrés avec succès par le service Participation citoyenne et les Aînés, à travers plusieurs événements marquants.

Le traditionnel voyage au Corso fleuri de Blankenberge a clôturé la période estivale. Ce moment, coloré et festif, a été partagé dans la joie et la bonne humeur par nos participants.

Le Repas d'Automne, quant à lui, était placé sous le signe de la convivialité. Cet après-midi gourmand et chaleureux a permis de réunir nos aînés autour

d'une table. Le Cap vers les mille et une nuits fut atteint lors d'une soirée orientale enchantée, proposant une soirée féerique et riche en découvertes pour les participants.

A vos agendas : « Réveillon pour Tous »

Date : Samedi 27 décembre 2025

Prix : 25 € par personne

Inscriptions obligatoires via l'adresse mail
participationcitoyenne@boussu.be

JEUNESSE ET EXTRASCOLAIRE

Les Autorités ont eu l'honneur d'accueillir les nouveaux membres du **Conseil communal des Enfants**. Cet engagement est une véritable fierté pour leurs parents, mais aussi pour l'ensemble de notre commune.



RECORD DE FRÉQUENTATION !

Le centre de vacances d'automne s'est déroulé, pour la première fois, au sein de la Nichée studieuse. Ce changement a permis d'accueillir un nombre record de participants, soit plus de 110 enfants sur une période de deux semaines.

L'équipe a clôturé ce stage par l'organisation de sa première **Kermesse d'Halloween**. Petits et grands ont tremblé (et beaucoup ri !) devant le talent de comédiens de nos animateurs.

PROCHAIN CENTRE DE VACANCES, DU 16 AU 27 FÉVRIER 2026

Ouverture des inscriptions : le lundi 5 janvier 2026

Inscriptions uniquement via l'adresse mail : jeunesse@boussu.be.

EXPOSITIONS TEMPORAIRES AU CHÂTEAU

L'exposition temporaire 2025 « La bière, culture et traditions » a connu un grand succès. De nombreux visiteurs, ainsi que des groupes, ont pu apprécier une multitude d'objets ainsi que des panneaux didactiques rendant le parcours agréable. L'exposition a aussi été l'occasion de déguster les bières de nos deux brasseries locales.

En 2026, le thème choisi « L'épopée du charbon, en Europe et au Borinage » devrait également connaître un vif succès tant auprès du grand public que des groupes scolaires.

N'hésitez pas à nous contacter si vous possédez des objets ou des documents qui sortent de l'ordinaire (065/77.82.65).

CHATEAU DE BOUSSU

L'épopée du
charbon,
en Europe et
au Borinage

Du 07/03
au 31/10



Du jeudi au dimanche de 13h30 à 17h30

Château de Boussu, rue du Moulin, 43 (à proximité de la gare) 7300 - Boussu

RENSEIGNEMENTS : 065/77.82.65 -



Château de Boussu (officiel)

Editeur responsable : Renild Thiébaud - 34, rue Guérin - 7300 BOUSSU

RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION DU CHÔMAGE

Que faire ?

Le projet de loi-programme concernant la réforme de la réglementation du chômage a été adopté par la Chambre, le 18 juillet dernier. À partir de 2026, cette réforme modifiera les règles d'accès aux allocations et entraînera, pour certaines personnes, la perte du droit aux allocations de chômage après une période déterminée.

Conscientes des conséquences sociales et des inquiétudes que cette mesure peut engendrer, les équipes du CPAS de Boussu sont pleinement mobilisées afin d'accompagner les personnes concernées et d'étudier avec elles chaque situation. Dans l'attente, une foire aux questions vous est proposée, en vue de répondre aux interrogations les plus fréquemment posées.

J'ai reçu mon courrier de l'ONEM : que dois-je faire ?

La réception de ce courrier vous informe des dates de fin de votre droit aux allocations de chômage, suite à la réforme adoptée en juillet dernier.

► Le calendrier d'application est le suivant :

- Pour les personnes sans emploi depuis plus de 20 ans : la fin des allocations de chômage interviendra en janvier 2026.
- Pour les personnes sans emploi depuis 8 à 20 ans : si vous avez reçu votre courrier de notification en octobre, la fin de votre droit aux allocations est prévue pour le mois de mars 2026.

Si vous êtes dans cette situation, la première démarche à effectuer est de prendre **contact immédiatement avec votre conseiller Forem**. En effet, pour maximiser vos chances de retrouver un emploi avant la fin de votre droit aux allocations, il est essentiel d'activer la recherche d'un emploi ou de vous orienter vers une formation qualifiante ou un bilan de compétences.

Rôle et contact avec le CPAS de Boussu

Avant la date effective de la fin du droit aux allocations de chômage, il n'est pas nécessaire de vous présenter au CPAS. Néanmoins, il est impératif de prendre rendez-vous avec le Centre Public d'Action Sociale de votre commune au début du mois au cours duquel votre droit s'arrêtera. Votre demande d'aide sociale et financière ne pourra être traitée par le CPAS qu'après l'application de la sanction.

- Exemple : si la fin des allocations prend cours en janvier 2026, vous devrez vous présenter au CPAS dès le début du mois de janvier 2026.

À quel CPAS dois-je m'adresser ?

Le Centre Public d'Action Sociale compétent pour traiter votre demande de Revenu d'Intégration (RI) est celui du lieu de votre résidence habituelle et effective. Vous devez donc introduire votre demande auprès du CPAS de la commune où vous résidez réellement et habituellement.

Si votre résidence se trouve sur l'entité de Boussu, vous pouvez contacter le CPAS de Boussu, afin de fixer un rendez-vous, par téléphone, en composant le 065/717.500

À quel montant de revenu d'intégration pourrais-je prétendre ?

Le revenu d'intégration (RI) est une allocation indexée qui doit permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il y a trois catégories applicables selon votre situation familiale :

1. **Cohabitant** : vous vivez sous le même toit que d'autres personnes, avec lesquelles vous partagez les charges financières liées au logement (loyer, charges locatives, etc.).
2. **Famille à charge** : vous vivez avec au moins un enfant mineur à charge ou une personne mineure dont vous avez la charge. Si le demandeur cohabite avec un enfant mineur non marié et un conjoint ou un partenaire de vie avec qui il forme un ménage de fait, le droit couvre aussi ce dernier.
3. **Isolé** : vous vivez seul(e) dans un logement personnel et vous ne rentrez pas dans les autres catégories.

Sur la base de l'enquête sociale, le CPAS détermine la catégorie à laquelle vous appartenez. Celle-ci se base sur la situation de fait du demandeur et non sur sa situation administrative. Une visite à domicile sera également réalisée dans ce cadre.

Combien de temps faut-il pour obtenir la décision du CPAS ?

La loi prévoit que le CPAS doit rendre sa décision dans les 30 jours calendrier qui suivent la réception de la demande. La décision sera notifiée dans les 8 jours de la prise de décision.

RÉFORME

DE LA RÉGLEMENTATION DU CHÔMAGE

Quelles sont les conditions d'octroi du revenu d'intégration ?

Conformément à la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, l'octroi du revenu d'intégration (RI) est soumis au respect des conditions énoncées ci-dessous.

Pour pouvoir prétendre au Revenu d'Intégration, vous devez remplir deux conditions principales :

a) Avoir sa résidence habituelle et effective en Belgique

Vous devez habiter réellement et de manière habituelle en Belgique, et non pas uniquement y être domicilié administrativement. En termes de Légalité du séjour, vous devez séjourner de manière légale en Belgique.

Le CPAS effectue régulièrement des visites à domicile pour vérifier votre résidence effective sur le territoire de la commune. Il est important de noter que le Revenu d'Intégration Sociale n'est pas exportable. L'allocation ne peut donc pas être perçue si vous décidez de vivre à l'étranger.

b) Condition d'âge

Le droit au Revenu d'Intégration requiert que le demandeur soit majeur ou assimilé à une personne majeure. Sont assimilés aux majeurs : les mineurs émancipés par mariage, les mineurs qui ont un ou plusieurs enfants à charge, ainsi que les mineures enceintes.

Il n'existe pas de limite d'âge maximale pour l'accès au RIS. Cependant, il est important de noter qu'au-delà de 65 ans, le droit à l'intégration sociale est considéré comme résiduaire. Cela signifie que le CPAS est tenu d'examiner en priorité l'éventuel droit de la personne à une pension ou à la Garantie de Revenus Aux Personnes Âgées (GRAPA) avant de pouvoir octroyer le Revenu d'Intégration Sociale.

c) Condition de nationalité

Il faut être de nationalité belge ou répondre à certaines conditions de séjour :

- Être citoyen de l'UE ou membre de la famille d'un ressortissant européen qui l'accompagne ou le rejoint, et qui bénéficie d'un droit de séjour de plus de trois mois.
- Être un étranger inscrit dans le registre de la population (par opposition au registre d'attente ou au registre des étrangers).

- Être reconnu comme apatride. Être reconnu sous statut de protection internationale (réfugié) Bénéficiaire du statut de protection subsidiaire.

d) Ne pas disposer de ressources suffisantes

La personne ne doit pas disposer de ressources suffisantes, ne pas pouvoir y prétendre et ne pas être en mesure de se les procurer par ses propres efforts ou par tout autre moyen.

Le CPAS prend en compte l'ensemble de vos revenus, qu'il s'agisse de :

- Revenus professionnels ou revenus de remplacement (allocations sociales).
- Revenus immobiliers (revenu cadastral de biens dont vous êtes propriétaire, loyers perçus, etc.).
- Revenus mobiliers (comptes d'épargne, placements financiers, héritage, etc.).

Vous êtes tenu(e) de déclarer tous vos comptes, belges ou étrangers.

e) Condition de volonté d'insertion professionnelle

Vous devez prouver que vous êtes disposé(e) à travailler. Des exceptions à cette règle sont prévues dans certains cas.

f) Faire valoir ses droits, au préalable, aux autres prestations sociales en Belgique ou à l'étranger

Le revenu d'intégration n'est pas un revenu de remplacement, l'aide du CPAS est un droit résiduaire. Cela signifie qu'une personne a droit au RI uniquement si elle ne peut pas recevoir d'autres prestations de sécurité sociale en Belgique ou à l'étranger. Par conséquent, vous devez avoir fait valoir tous vos droits à la sécurité sociale avant de solliciter l'aide du CPAS.

Attention, toutes les conditions reprises ci-dessus doivent être remplies simultanément pour pouvoir bénéficier du revenu d'intégration.



JOYEUX ANNIVERSAIRE MADAME LEROY !

Le **25 novembre** dernier, **Madame Gisèle Leroy**, résidente de la maison de repos Le Caraman, a soufflé ses **100 bougies**, entourée de l'affection chaleureuse de sa famille, de ses amis et du personnel de l'établissement.

C'est avec un sourire radieux et un œil pétillant qu'elle a accueilli les vœux et les marques d'amitié pour franchir ce cap extraordinaire. Atteindre un siècle de vie est un privilège rare et une histoire riche. Quel est donc le secret de cette longévité rayonnante ?

Le temps d'un après-midi festif, le **Home Caraman** s'est transformé en un véritable cocon de tendresse. Les **Autorités communales** tiennent à adresser un grand merci à la résidence pour cette belle invitation et pour l'engagement quotidien de ses équipes, qui veillent au bien-être de nos aînés.

Encore un immense joyeux anniversaire à Madame Gisèle Leroy ! Que cette nouvelle année lui apporte encore beaucoup de joie et de sérénité.



COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE À BOUSSU

Le **11 novembre** dernier, la **Commune de Boussu** a honoré le **107e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale**.

La cérémonie s'est tenue en présence des Autorités, du Conseil communal des Enfants, ainsi que des élèves des écoles du Centre Boussu, du Centre Hornu, du Foyer Moderne, du Grand-Hornu, de Saint-Charles et de Saint-Joseph.

Tous sont chaleureusement remerciés pour leur participation et leur implication dans ce devoir de mémoire. La présence des jeunes générations souligne l'importance de transmettre l'histoire et les valeurs de la démocratie.

Ce rassemblement a réaffirmé que la paix et la liberté ne sont jamais acquises. Il invite à se souvenir du courage de nos aînés et à poursuivre, au quotidien, le combat pour la paix et la solidarité, honorant ainsi leur mémoire pour un monde meilleur.



Bureau d'études

MARCHÉS PUBLICS



Hornu : rénovation du Centre-Ville

Le planning de la rénovation du centre-ville de Hornu est actuellement respecté. Le chantier entrera dans **sa deuxième phase** au cours du mois de décembre. Les travaux se concentreront alors sur la zone allant de l'église Saint Martin au croisement des rues Grande et Clarisse. La chaussée restera en **grande partie accessible** durant toute cette phase.

Boussu : Rue du Moulin

Le chantier de la rue du Moulin s'est

achevé avant les délais impartis. Cette réalisation permettra d'améliorer la fluidité du trafic et l'accès vers Saint-Ghislain. Ce chantier, qui s'inscrivait dans le cadre de l'entretien extraordinaire des voiries, consistait en la réfection complète de la chaussée, pour un montant total de **420.000 € TVAC**.



Rue des Boraines

Ce chantier d'envergure débutera **dans le courant de l'année 2026**. Le marché a été attribué et sera officialisé prochainement auprès de la société désignée. Les travaux consisteront au remplacement des **conduites souterraines**, à la réfection des **trottoirs** et de la **chaussée**.

L'école du Centre Hornu

La construction de ce tout nouvel éta-

blissement entre dans sa phase de **finalisation**. Le nouveau bâtiment est en cours de parachèvement. La dernière phase, déjà bien entamée, consiste en la **rénovation complète de l'ancienne école** située à la rue Clarisse.



Repas scolaires

Le marché relatif à la distribution des repas scolaires a été attribué à la société **TCO Services**. Le marché inclut la possibilité pour les élèves des établissements concernés de bénéficier **gratuitement d'un potage**, tous les jours de la semaine, à l'exception du mercredi.

Boussu-Bois : rénovation des équipements sportifs

Le marché a été attribué à l'atelier d'architecture et d'urbanisme « **J2F / L'Équerre** ». Ce projet d'envergure comprend la réalisation d'un **terrain synthétique**, le relighting des deux terrains de sport et la construction d'un **nouveau bloc vestiaires**. Ce chantier sera **subsidé par Infraspports**, une rencontre ayant déjà eu lieu sur place avec les autorités subsidiaires. Le site sera destiné à la pratique de multiples disciplines (éducatives, sportives ou ludiques).



Écoles communales : mise en conformité

Afin de répondre aux normes en matière d'incendie, plusieurs écoles font l'objet d'une **mise en conformité**. Celle-ci consiste en la rénovation des installations électriques et la mise en place d'**escaliers de secours**, le cas échéant, pour garantir la sécurité de tous.

Energie

NOTRE CONSEILLER EN ÉNERGIE EST À VOTRE SERVICE

Conformément aux obligations découlant de la « Charte Communes Énerg-Éthiques », la Commune de Boussu rappelle la disponibilité et les missions de son Conseiller en Énergie, lequel est dédié à l'accompagnement des citoyens en matière de performance énergétique et de gestion des ressources. Voici les domaines d'intervention du Conseiller en Énergie.

1. Conformité réglementaire

Une assistance est fournie aux citoyens lors de l'introduction des permis d'urbanisme afin d'assurer la conformité des projets avec les exigences de la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) en vigueur.

2. Information et Accès aux dispositifs financiers

Les citoyens peuvent bénéficier d'une assistance complète pour leurs projets de rénovation énergétique, incluant des informations détaillées sur toutes les aides financières existantes (primes, prêts à taux zéro, plateformes régionales) et un soutien technique indispensable pour l'introduction des demandes de primes spécifiques (isolation, énergies renouvelables, châssis).

3. Maîtrise des consommations et gestion des fournisseurs

Les citoyens ont accès à une analyse détaillée de leurs factures de gaz et d'électricité, accompagnée de conseils personnalisés pour optimiser leur consommation. De plus, ils reçoivent un accompagnement complet s'ils souhaitent changer de fournisseur d'énergie.

4. Conseil et sensibilisation

Les services incluent des conseils spécifiques en matière d'investissements et de bonnes pratiques (chauffage, isolation, éclairage, électroménager) visant l'économie d'énergie et la sensibilisation des habitants aux économies potentielles réalisables au sein de leur foyer.



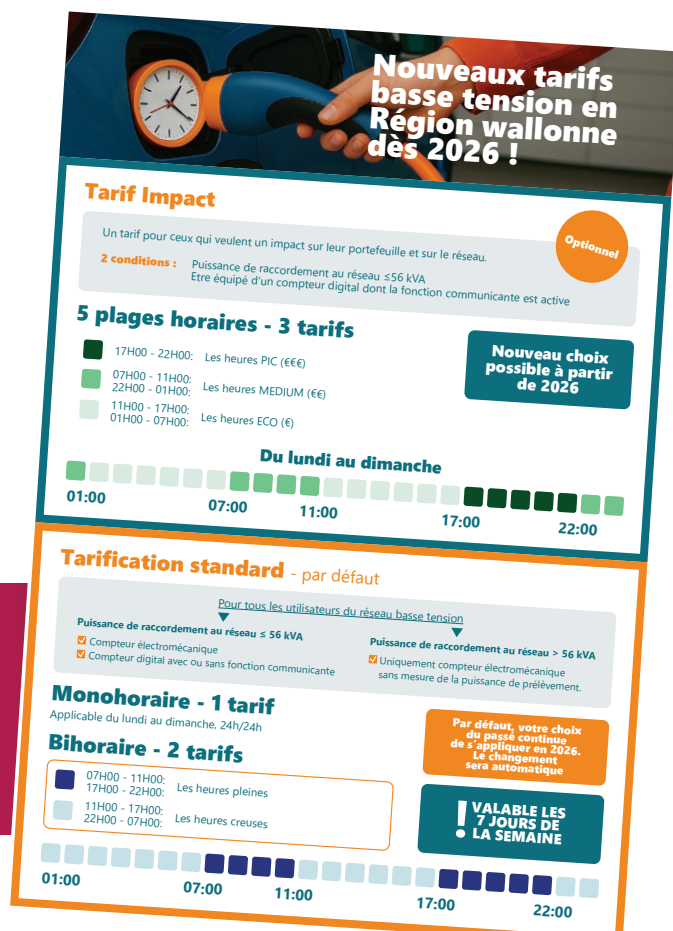
Une plateforme mise à votre disposition dans le cadre de la rénovation énergétique de votre habitation

Cette initiative vise à encourager et faciliter la rénovation énergétique des habitations afin de réduire les dépenses et d'assurer une gestion plus durable des ressources. Consciente des défis (financement, choix des artisans, primes), la Commune propose ainsi un accompagnement gratuit et personnalisé via **HomeEcoRenov** pour tous les habitants de Boussu et de Hornu.



Il s'agit d'un guichet unique offrant :

- Une aide pour les démarches administratives et les demandes de primes.
- Un suivi étape par étape des projets.
- L'accès à un réseau de professionnels qualifiés et de confiance.
- Des conseils personnalisés sur les solutions de financement adaptées.



N'hésitez pas à contacter
notre conseiller en énergie

Tél : 065/71.73.68

Mail : conseiller.energie@boussu.be

CENTRE CULTUREL DE BOUSSU

APPEL AUX ARTISTES !

Pour la troisième année consécutive, les artistes de l'entité sont invités à présenter leur travail à l'occasion de l'exposition

REG'ARTS D'ICI

Cette année, une tribune sera offerte à toutes les disciplines artistiques du 26 janvier au 1er février !

Vous souhaitez y participer ?

Envoyez-nous une petite présentation de vous et de votre travail par mail à l'adresse suivante programmation@ccboussu.be



EN DÉCEMBRE

SPECTACLE "LE PLONGEON"

C'est sa première fois dans l'eau, tandis qu'elle s'y est déjà aventurée. Ensemble, entre envie et appréhension, ils plongent dans l'expérience. Peu à peu, la timidité s'efface au profit du jeu et de l'imaginaire. Le spectacle explore les sensations des tout-petits face à une aventure nouvelle.

Il se murmure que Saint-Nicolas a prévu de nous rendre visite après le spectacle !



APRÈS-MIDI RÉCRÉATIVE DE NOËL

Au programme : une animation musicale pour plonger dans la magie des fêtes, un atelier créatif pour fabriquer votre propre décoration de Noël, un délicieux goûter convivial... et bien sûr, la visite tant attendue du Père Noël ! Un rendez-vous placé sous le signe de la créativité, de la convivialité et de la féerie de Noël.

Une après-midi destinée aux enfants de 5 à 10 ans



INFOS & RÉSERVATIONS : 065 800 136 / secretariat@ccboussu.be
Salle culturelle : Rue F. Dorzée 3 - Boussu

CENTRE
CULTUREL
BOUSSU



Maison de Jeunes Cajmir

Allee de la Motte 4, 7300 Boussu



Activites hebdomadaires - stages - sorties - projets - tous ages



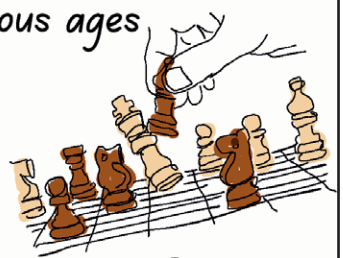
Peinture

Dessin

Photographie



Jeux de
societe



Jeux video /
gaming



Musique / cours
d'instruments



www.cajmir.com

info.cajmir@gmail.com

0495 425 696



HIVER 2025-2026

STAGES
POUR LES ENFANTS
DE 6 À 12 ANS

DU 22 AU 26/12/25

DOUR : LE ROYAUME DES GLACES
FLÉNU : VOYAGE DANS LE TEMPS
FRAMERIES : LES P'TITS CHEFS
MONS - CANONNIERS : LE THÉÂTRE
À TRAVERS LES CONTINENTS
QUIÉVRAIN : LA FORÊT ENCHANTÉE
SAINT-GHISLAIN : HARRY POTTER
WASMES : DISNEY

DU 29/12/25 AU 02/01/26

BOUSSU : LES FÊTES DANS LE MONDE
JEMAPPES : NOUVEL AN CRÉATIF ET SCINTILLANT
LA BOUVERIE : NOËL AUTOUR DU MONDE
MONS - ARQUEBUSIERS : HIVER EN
AMÉRIQUE DU NORD
MONS - LA BRUYÈRE : L'AFRIQUE
PÂTURAGES : LES DINOSAURES
QUAREGNON : LES PAYS FROIDS
THULIN : LES ANIMAUX

CONTACTS

Secrétariat : 065 765 930
secretariat@enfant-phare.be

BOUSSU
0486 14 88 74 - 065 765 971
letracedancree@enfant-phare.be
Rue Neuve 24 - 7300 Boussu

DOUR
0497 24 80 22 - 065 765 972
larbreemots@enfant-phare.be
Rue du Chêne Brûlé, 84 - 7370 Dour

FLÉNU
0492 84 50 31 - 065 765 935
listesratures@enfant-phare.be
Place Doooms, 7 - 7012 Flénu

FRAMERIES
0483 64 16 53 - 065 765 977
savoirenherbe@enfant-phare.be
Rue de la Victoire, 10 - 7080 Frameries

JEMAPPES
0474 03 99 43 - 065 765 931
bulledegomme@enfant-phare.be
Rue du Couvent, 1 - 7012 Jemappes

LA BOUVERIE
0499 10 67 88 - 065 765 974
leportoplume@enfant-phare.be
Rue de la Libération, 65 - 7080 La Bouverie

MONS - Arquebusiers
0494 34 10 71 - 065 765 975
lescolibris@enfant-phare.be
Rue des Arquebusiers, 3 - 7000 Mons

MONS - La Bruyère
0496 99 67 65 - 065 765 940
stylo@enfant-phare.be
Chaussée du Rozulx, 329 - 7000 Mons

MONS - Les Canoniers
0497 84 03 04 - 065 765 941
pausecartable@enfant-phare.be
Rue des Canoniers, 5 - 7000 Mons

PÂTURAGES
0470 59 49 41 - 065 76 59 33
lemotdemarre@enfant-phare.be
Rue de la Perche, 22 - 7340 Pâturages

QUAREGNON
0496 82 98 37 - 065 765 973
gouterdesmots@enfant-phare.be
Rue Brenez, 180 - 7390 Quaregnon

QUIÉVRAIN
0497 66 78 68 - 065 765 976
lecreyest@enfant-phare.be
Rue Debast, 26 - 7380 Quiévrain

SAINT-GHISLAIN
0475 28 85 31 - 065 765 934
lamalleamots@enfant-phare.be
4ème rue - 7330 St Ghislain

THULIN
0497 30 08 07 - 065 765 937
maillismesmots@enfant-phare.be
Rue Ferrer, 20 - 7350 Thulin

WASMES
0473 22 63 23 - 065 765 970
ledicodimot@enfant-phare.be
Rue Lloyd George, 63 - 7340 Wasmes

**40 À 50€/ENFANT
DE 9H À 16H**



Retrouvez
nos autres
stages
sur notre
site web



Nous ferons notre maximum pour garantir la tenue des stages dans les locaux prévus.

Éditeur responsable : L'Enfant-Phare ASBL - 7 rue Rogier, 7300 Boussu - Tél : 065/765 930 - secretariat@enfant-phare.be
N° de compte : BE72 0689 5153 9816 - N° d'entreprise : 465.253.966 - RPM Mons



L'ASBL L.A.C.S. : Associations

UN VENT DE LOISIRS,
D'AVENTURES, DE CULTURE
ET DE SPORTS À **BOUSSU**

Loisirs, Aventures, Cultures et Sports (L.A.C.S. ASBL) organise des activités pour toute la famille. Habitants de l'entité Boussutoise, n'hésitez pas à nous contacter. Vous ne savez pas quoi faire de vos journées ? Venez passer du bon temps en participant à nos nombreux divertissements et venez rencontrer de nouvelles personnes.

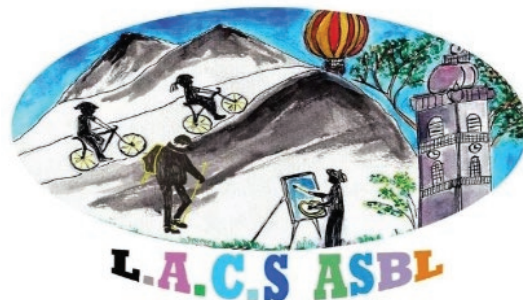
Au **30 novembre 2025**, nous avons réalisé environ **200 ateliers** et avons reçu la visite de **1479 personnes**. Vous avez participé à nos **7 voyages** d'un jour (354 participants) et pour certains d'entre vous, à notre voyage de plusieurs jours à Bellaria en Italie, et ce pour la **3e année consécutive**. Le **25 octobre dernier**, vous étiez également présents lors de notre **repas annuel**.

Tout ceci a pu être réalisé grâce à de **nombreux bénévoles** que je remercie chaleureusement pour leur implication. Si vous aussi vous souhaitez vous investir, n'hésitez pas à nous contacter.

Si vous le souhaitez, devenez membre de notre association et bénéficiez ainsi de réductions lors de nos diverses activités. Alors, n'hésitez pas à vous affilier. **Le prix fixé pour devenir membre, pour une année allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, est de 10 €.**

En cette fin d'année, est venu le temps de vous **remercier toutes et tous pour votre participation et la confiance accordée à notre association**. Nous vous souhaitons de passer un joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année, et vous souhaitons d'ores et déjà une **excellente année 2026**, ainsi qu'à vos proches, en espérant pouvoir vous rencontrer prochainement.

Dany Dupont
Président



Plus d'infos ?
Tél : 0472/88.42.17
Mail : secretariat@lacsasbl.com



Du
23.12

au
04.01

Le plein d'activités pour des après-midi en famille

Marché de Noël Home Guérin

le samedi 13 décembre
de 14 à 18h

Petite restauration, buvette, montages floraux

Calendrier des collectes en 2026



BOUSSU Zone 1 = Toutes les rues qui ne se trouvent pas en Zone 2
Zone 2 = Voir liste des rues concernées ci-dessous

DATES 2026	Fréquence des collectes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Déchets organiques (sac vert)	Chaque semaine, le vendredi	3,9,16,23,30	6,13,20,27	6,13,20,27	3,11,17,24	2,8,16,22,30	5,12,19,26	3,10,17,25,31	7,14,21,28	4,11,18,25	2,9,16,23,30	6,14,20,27	5,11,18,26
ZONE 1 Déchets résiduels (sac moka)	Toutes les 2 semaines, le vendredi	3,16,30	13,27	13,27	11,24	8,22	5,19	3,17,31	14,28	11,25	9,23	6,20	5,18
ZONE 2 Déchets résiduels (sac moka)	Toutes les 2 semaines, le vendredi	9,23	6,20	6,20	3,17	2,16,30	12,26	10,25	7,21	4,18	2,16,30	14,27	11,26
PMC Papier-cartons (en vrac)	Toutes les 2 semaines, le mardi	13,27	10,24	10,24	8,21	5,19	2,16,30	14,28	11,25	8,22	6,20	3,17	1,15,29

Noms des rues qui se situent dans la zone 2

- Avenue de la Résistance
- Avenue Lambert
- Cité Philippe Dehon
- Clos du Lubéron
- Pavé du Buisson
- Place de l'Escouffiaux
- Place St-Charles
- Plate Veine
- Quartier Alliance Nord
- Quartier Alliance Sud
- Rue Achille Delattre
- Rue Alfred Dendal
- Rue Alfred Dendal
- Rue Anthime Boulvin
- Rue Barabas
- Rue Camille Moury
- Rue Constantine
- Rue d'Anzin
- Rue de Bavay
- Rue de Colfontaine
- Rue de Dour
- Rue de la Fosse d'en Bas
- Rue de la Place du Bois
- Rue de l'Alliance
- Rue de l'Alliance
- Rue de l'Avarresse
- Rue de l'Eglise
- Rue de l'Epinette (du n° 181 au 257 - côté impair)
- Rue de l'Epinette (du n° 190 au 242 - côté pair)
- Rue de l'Escouffiaux
- Rue de Miniaux
- Rue de Montauban
- Rue de Sahutiaux
- Rue de Warquignies
- Rue des Coulinières
- Rue Désiré Maroille
- Rue du Bois de Saint-Ghislain
- Rue du Champré
- Rue du Château
- Rue du Sud
- Rue du Tour
- Rue Emile Verhaeren
- Rue Fernand Anseau
- Rue Ferrer
- Rue Fontaine Madame
- Rue Fort Mahon
- Rue Georges Cordier
- Rue Jean Duquesne
- Rue Latérale
- Rue Marcel Wantiez
- Rue Matéotti
- Rue Nichée Studieuse
- Rue Robert Letor
- Rue Saint Antoine
- Sentier de l'Escouffiaux
- Sentier du Croquet
- Voie d'Hainin
- Impasse Sainte-Croix et Saint-Claire
- Pavé du XVIII du buisson
- Rue des Chauffours
- Rue Grand Thiou numéro 3
- Sentier de Wasmes
- Sentier des nouvelles écoles

Une réclamation ?
<https://reclamation.hygea.be/home>



